

Délibération n°24-002 DECIM
Prise en application de l'article L2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Ville d'Amboise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2023 déléguant au Maire la totalité des attributions prévues par la loi, et en son absence à la Première Adjointe, notamment :

de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et aux lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant la volonté de remettre à jour les tarifs du cimetière, à compter du 1er janvier 2024,

DÉCIDONS

Article 1er : De fixer les tarifs cimetière et élections à compter du 1er mars 2024, comme suit :

Cimetière des URSULINES	
COLUMBARIUM	
Achat d'une concession de 15 ans en columbarium (ou renouvellement)	
case 0,5m x 0,5m (1 à 3 urnes)	186 €
case 0,6m x 0,6m (1 à 6 urnes)	266 €
Achat d'une concession de 30 ans en columbarium (ou renouvellement)	
case 0,5m x 0,5m (1 à 3 urnes)	511 €
case 0,6m x 0,6m (1 à 6 urnes)	773 €
TERRAIN (2 m2)	
Achat d'une concession de 15 ans ou renouvellement	173 €
Achat d'une concession de 30 ans ou renouvellement	347 €

Cimetière de LA GRILLE DOREE	
MINIS CAVEAUX	
Achat d'une concession de 15 ans ou renouvellement	
mini caveau 0,5m x 0,5m (1 à 3 urnes)	180 €
mini caveau 0,6m x 0,6m (1 à 6 urnes)	258 €
Achat d'une concession de 30 ans ou renouvellement	
mini caveau 0,5m x 0,5m (1 à 3 urnes)	496 €
mini caveau 0,6m x 0,6m (1 à 6 urnes)	750 €
TERRAIN (2,35 m2)	
Pleine terre - Achat d'une concession de 15 ans	168 €
Pleine terre - Achat d'une concession de 30 ans	337 €
Caveau 1 place - Achat d'une concession de 15 ans	791 €
Caveau 1 place - Achat d'une concession de 30 ans	1 583 €
Caveau 2 places - Achat d'une concession de 15 ans	1 193 €
Caveau 2 places - Achat d'une concession de 30 ans	2 387 €
Caveau 3 places – Achat d'une concession de 15 ans	1 595 €
Caveau 3 places – Achat d'une concession de 30 ans	3 190 €

Article 2 : Ces tarifs sont applicables jusqu'à ce qu'une nouvelle décision du maire soit prise concernant les tarifs du cimetière.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville, le Trésorier principal d'Amboise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise au Préfet d'Indre-et-Loire, pour contrôle de légalité.

Elle sera en outre transmise au registre des délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Amboise, le 1^{er} mars 2024

Brice RAVIER
Maire d'Amboise



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É • É G A L I T É • F R A T E R N I T É